



Les échos Castellandonnais

www.mairie-château-landon.fr

Deuxième trimestre 2008 - n°1



Edito

Plin d'Œil

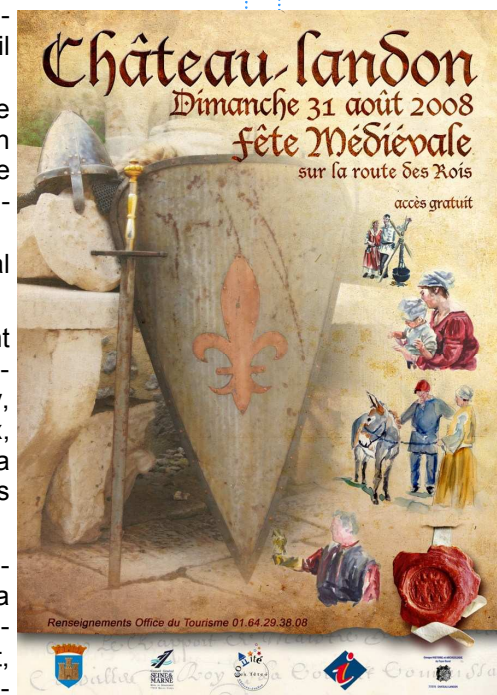
Gérer, équiper, protéger, accompagner Château-Landon et ses administrés est une réalité pour votre nouvelle équipe municipale.

Depuis son installation, plusieurs gros dossiers sont poursuivis ou lancés :

- la Ville Forte : dépôt du dossier prévu fin juin au Conseil général
- mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : première réunion d'information programmée en septembre
- lancement du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Parallèlement, des réflexions sont menées concernant notre patrimoine : Hôtel Dieu, mur du Larry, l'aménagement de nos hameaux, la sécurité, des aires de jeux à la Tabarderie, un terrain multisports vers le collège ...

Aussi, j'ai souhaité que cette première édition vous présente la structure communale et les orientations des élus qui la composent, en soulignant plus particulièrement l'investissement quasi immédiat des conseillers municipaux dès leur élection, ce qui constitue le meilleur des présages pour œuvrer à l'avenir de Château-Landon.



Le Maire,
Antoine DEFOIX

OYEZ OYEZ BONS GENS !

« Château-Landon sur la route des Rois »

Le comité des fêtes et les associations préparent depuis quelques temps la fête du dimanche 31 août 2008 qui se déroulera de 11 h à 19 h au cœur de la ville.

Accès gratuit

Elle se rapprochera le plus possible de l'époque Médiévale.

D'ores et déjà, nous vous proposons les grands moments : défilé costumé dans les rues de la ville avec des musiciens médiévaux; saynètes des rois de France ayant séjourné à Château-Landon; foire à la volaille; marché d'époque; promenades en calèche; animations de rue; divers spectacles et encore bien d'autres surprises ...

Encadrement par la garde républicaine.

Pour clôturer cette journée, vous pourrez assister au concert Médiéval avec le groupe DIVERTIMENTO.

Important : si vous voulez faire vivre à votre ville une journée inoubliable, venez nous rejoindre car nous avons besoin de **figurants bénévoles**. Nous recherchons hommes, femmes et

enfants.

Pour tout renseignement et inscription contactez le 01.64.29.38.08 ou le 01.64.29.44.05.

Venez nombreux !

La Présidente,
Claudette LEBLANC

Ensemble pour une nouvelle dynamique

L'équipe municipale remercie chaleureusement les électrices et électeurs Castellandonnais de la confiance accordée pour cette mandature.

Nous assurerons la poursuite des actions entreprises en appliquant le programme présenté avec le soutien des orientations proposées au service de toutes et de tous.

Cette dynamique permettra de rendre Château-Landon encore plus vivante et agréable à vivre.

Vos élus

Social

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Plusieurs étapes ont déjà été franchies pour construire le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), depuis l'année dernière. Ainsi, lors de sa séance du 14 décembre 2007, le conseil municipal avait décidé de créer ce conseil. Un premier diagnostic et diverses réunions tant administratives (à la sous-préfecture, avec des responsables de la gendarmerie) que sociales (rencontre sur le site de la maison des adolescents d'Avon avec son directeur) ont permis de monter un avant-projet au vu duquel l'Administration a proposé des représentants de ses services pour participer à ce conseil.

A l'heure actuelle, le flambeau va être repris par des élus de la nouvelle équipe, un rapport plus précis est en cours d'élaboration par le responsable de la gendarmerie et les associations et partenaires locaux vont être contactés.

Même si la Commune n'est pas tenue de créer un CLSPD (obligatoire dans des collectivités plus importantes), la volonté consistait, malgré tout, de se doter d'un élément de politique de la ville, d'améliorer la sécurité des citoyens, de mettre en place une présence de proximité.

Aussi, dans un premier temps, l'un des objectifs principaux est d'apporter, prioritairement aux adolescents Castellandonnais,

Afin d'assurer une gestion des dossiers techniques la plus sereine et optimisée, de continuer d'insuffler une dynamique dans le portage des projets, l'adjoint aux travaux participe à la réunion hebdomadaire avec les responsables des services généraux et techniques puis réunit les membres de sa commission, sur sites et en mairie, pour déterminer les actions à mener.

Ainsi, diverses actions ont été ou sont encore menées sur la Commune, à savoir :

Au niveau des bâtiments, agrandissement du local associatif de la bibliothèque, réalisation de placards en mairie, réfection des boiseries extérieures des locaux municipaux rue du porche, aménagements internes des services techniques, réfection des douches du gymnase, interventions dans les logements municipaux, recherche de devis, travaux à la résidence de personnes âgées, interventions dans les écoles, mises en conformité, ...

Au niveau de la voirie, réfection de la place Saint-André, enrobés dans diverses rues, plan de charge de décapage et reprofilage des bords de routes, aménagements dans le bas de la rue de la Croix du Bourdon, implantation de panneaux, ...

Au niveau des espaces verts, actions de correction phytosanitaire, désherbages, tailles d'arbres, tontes, entretien des cours, suivi des plantations (sous tunnel et sur le terrain), entretien des terrains (stade, marché, entrées de ville), nettoyages par secteurs (exemple : butte Saint-Séverin, ...).

moins encadrés par les structures communales actuelles, une assistance et des moyens adaptés à leurs demandes.

Le CLSPD est composé du Maire, qui le préside, d'élus, de chefs de services de l'Etat, de personnes qualifiées, de représentants de professions ou d'associations oeuvrant dans le domaine de la prévention.

Ce groupe de réflexion permettra d'identifier des problèmes auxquels sont confrontés les différents partenaires dans leurs champs de compétences respectifs, d'y apporter des réponses pratiques ou juridiques par des interventions adaptées. Les acteurs de terrain pourront, aussi, se réunir (transporteurs, éducation nationale, bailleurs sociaux, ...) lors de réunions spécifiques pour proposer des réponses techniques voire des mesures à caractère éducatif et social en mettant en place des actions préventives.

Même si ce projet suscite encore de nombreuses réflexions, on ne peut qu'approuver et encourager son principe. L'époque est finie où l'Etat conduisait seul ce type d'action publique. D'autres échelles territoriales se sont imposées, de nouveaux acteurs sont entrés en jeu, la sphère publique s'est complexifiée, incluant ainsi des projets de plus en plus transversaux dans lesquels la Commune doit rester le moteur.

Pascale PINGUET
Adjoint aux affaires sociales
et à l'urbanisme

Travaux

Services réunis : travaux au parc de la Tabarderie (abattage d'arbres, réfection des allées), installations pour les manifestations, nettoyage de terrains (suite à des dépôts sauvages), réparations après incivilités, mini bus le matin pour les scolaires et pendant les vacances avec le local La Rivière.

Suivi de dossiers sur sites : implantations de terrasses provisoires de commerçants, plaintes d'administrés pour incivilités, rencontres avec les différents concessionnaires (EDF, GDF, Lyonnaise des Eaux ...) , rendez-vous de chantiers, projet d'installation d'équipements (réserve d'eau à Heurtebise, ...).

Et prochainement : traverse sécurisée vers les écoles : parking derrière la résidence les Plantagenêts et entre les écoles et la restauration scolaire, décapage du parking devant la gendarmerie, lancement d'un appel d'offres pour des travaux rue de Pontfrait à Mocpoix, étude pour l'appellation du stade de football («stade municipal Marc Chami ») et, à la Tabarderie, implantation d'une plaque en l'honneur de M. GAUQUELIN, Maire de Château-Landon de 1965 à 1971; dossiers incendie Heurtebise, Bruzelles, suivi de la réfection des murs du cimetière, mur du Larry, ...

Rendez-vous au prochain bulletin pour faire un nouveau point.

Roger BOUCHAÏB
Adjoint aux travaux

Finances

Dès les premières réunions de l'assemblée et des commissions municipales, certaines attentes ont été exprimées : bien comprendre le budget de la commune, trouver des marges de manœuvre pour financer des propositions.

Compte tenu du peu de temps disponible entre les élections et le vote du budget avant le 15 avril, ont été reprises, en investissement, des opérations déjà lancées (rue de la ville forte, travaux de conformité et sécurité de diverses rues, travaux concernant des hameaux, certains locaux communaux, de conformité et sécurité, ...) auxquelles se sont ajoutés des acquisitions (matériels, véhicules, équipements) et des travaux complémentaires de voirie.

Rôle de la commission des finances

Pour fonctionner, les commissions communales

soumettent leurs projets chiffrés qui sont ensuite étudiés par la commission des finances.

Ses premiers objectifs

Il est nécessaire, dans un premier temps, que les membres de la commission :

- fixent un guide de procédure pour les marchés MAPA (marchés à procédures adaptées dès 4 000 €),
- fixent le choix des marchés à lancer et leur calendrier,
- recensent les contrats qui arrivent à échéance, par exemple le devenir du mini bus qui est géré en location bail jusqu'au mois de septembre,
- déterminent la destination des recettes confirmées depuis le vote du budget

Il est à noter que ce dernier volet tiendra compte des besoins recensés lors des commissions techniques et des orientations générales.

Franck LAGILLE
Adjoint aux finances

Patrimoine

La commission aménagement du territoire-

patrimoine - environnement portera ses actions sur deux axes principaux :

- les projets que la Commune pourra mettre en œuvre, après études des besoins et des moyens.
- les projets que les tiers pourront mettre en œuvre pour favoriser le développement du logement, du commerce, et des activités envisageables dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Projets Communaux :

Une réflexion importante sera engagée pour définir une liste des projets réalisables tant pour l'aménagement du patrimoine que du paysage, afin d'obtenir les meilleures conditions de financement et de subventionnement.

Le premier projet concernera l'aménagement de la rue de la ville forte qui doit, avant la consultation des entreprises, obtenir l'accord sans réserves des différents services administratifs Conseil Général, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, etc...

Aspect réglementaire :

Afin de remplacer l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) en vigueur, le Conseil municipal programmera prochainement l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) permettant de définir de nouveaux objectifs de développement en accord avec les schémas départementaux.

La gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est confié à la Lyonnaise des Eaux, qui assurera un contrôle technique portant sur la vérification des ouvrages d'assainissement neufs (demande de permis de construire) ou existants afin d'assurer la protection de la salubrité publique et de l'environnement.

Une prochaine campagne d'informations portant sur les systèmes d'assainissement individuels exposera les modalités de contrôle technique, de bon fonctionnement, d'entretien et de réhabilitation.

Gilles STRANART
Adjoint chargé de l'aménagement
du territoire, du patrimoine et de l'environnement

Scolaire

Au cours de l'année écoulée, la commission scolaire et le Conseil municipal ont pu statuer sur un certain nombre de requêtes faites tant par les parents d'élèves, les familles, que les enseignants.

La première a concerné l'extension des horaires de la garderie. L'accueil a, ainsi, été avancé de 7H30 à 7H00.

La seconde concerne la possibilité de déposer, au primaire, les enfants qui ont des frères et sœurs au collège, dès 8h30.

Dans le domaine des équipements :

- L'aménagement de la salle informatique de la maternelle
- De petits travaux d'entretien dans les écoles (peintures)
- Le remplacement sur trois ans du parc informatique de l'école élémentaire
- La construction d'un petit garage à vélos pour la maternelle
- Le comblement des bacs à sable et la plantation d'arbres à la maternelle

- La mise en place d'une cloison amovible pour la création d'un coin lecture à la maternelle
- La plantation d'une haie au primaire

D'autres projets sont en discussions, certains à court terme :

- La mise en place d'un Conseil municipal d'enfants
- La réhabilitation du plateau d'Education Physique et Sportive (EPS) pour l'élémentaire et le collège
- L'aménagement du parking de l'élémentaire
- La création d'une aire de jeux multi sports en face des écoles
- L'installation de jeux à la Tabarderie

L'action de l'équipe municipale continuera de se manifester dans les six ans à venir, dans ce secteur de la jeunesse et des sports, et essaiera d'être réactive dans ce domaine.

Gilles GOURTAY
Adjoint aux affaires scolaires

JUIN 2008		
Du Vendredi 6 au Dimanche 22	Exposition de peintures de Michelle le Boru et Louis David	Résidence les Plantagenêts Tous les jours de 15 h à 18 h
Vendredi 20	Fête de la musique et feu de la St Jean	Foyer communal et terrain vers le gymnase
Du 21 juin au 14 juillet	Du samedi 21 juin au dimanche 6 juillet Tournoi des jeunes Du samedi 21 juin au lundi 14 juillet Tournoi des adultes organisés par le Tennis club	Tennis des Gauthiers
Samedi 28	Fête du Tennis Buffet champêtre - animation DJ organisée par le Tennis club	Tennis des Gauthiers À partir de 19 h
Samedi 28	Inauguration du « stade municipal Marc Chami » organisée par les anciens du club du football et la Municipalité	15 h au Stade
JUILLET 2008		
Dimanche 13	Kermesse et feu d'artifice organisés par la Municipalité, le Comité des Fêtes et les associations	Tabarderie
15 au 18 28 au 30	Stage mosaïque enfants Stage créatif enfants organisés par l'association Créapassion	Local rue du Gâtinais Renseignements au local tous les samedis après-midi
AOÛT 2008		
Vendredi 15	Fête Patronale	Centre Ville
Dimanche 31	Fête médiévale organisée par le Comité des Fêtes	Centre Ville
SEPTEMBRE 2008		
Dimanche 21	Ball Trap organisé par la Société de Chasse	Carrières Nisceville
Samedi 20 et Dimanche 21	Journées du patrimoine organisées par le Groupe Histoire et Archéologie	Centre Ville
Dimanche 21	Brocante et vide grenier organisés par le Comité des Fêtes	Place de Verdun
Dimanche 21	Randonnée cyclo, VTT et marche organisées par l'A.C.C.L	Tabarderie
Dimanche 28	Fête paroissiale	Rue du Gâtinais - Parking

Les Journées du Patrimoine 2008

Les Journées du patrimoine se dérouleront **les 20 et 21 septembre de 14 h à 19 h.**

A découvrir :

- Le porche de l'ancienne maison de la Prévôté du XVIIe
- La forge du XIXe siècle
- L'Hôtel Dieu du XIIe siècle
- Participation de la **Fanfare de Carnaval** dotée d'instruments de musiques uniques en France
- Exposition à l'Abbaye de Saint Séverin d'un peintre de renommée internationale
- Nous espérons la venue des Compagnons du Devoir

- Démonstration d'un tour de bois du XVIIIe siècle
- Démonstration de calligraphie
- Démonstration de peinture sur émaux
- Démonstration de sculpture sur bois
- Projection sur grand écran d'un documentaire archéologique sur la région

Nous recherchons des personnes pouvant loger, la nuit du 20 au 21 septembre, des musiciens de la Fanfare. Contact : 01.64.29.37.12

Le Président du
Groupe Histoire et Archéologie,
Claude POIREAU

L'Office du Tourisme de Château-Landon
recherche une personne parlant anglais, afin
d'accompagner des groupes d'américains, pour des
visites en calèche.
Formation rapide assurée.
Contacter l'Office au 01.64.29.38.08
Courriel: otsi-chateau-landon@wanadoo.fr

Fête de la musique Vendredi 20 juin

Foyer Communal

20 h 30

Chorale d'enfants des écoles suivie
d'un concert par la Fanfare les
Abeilles

Terrain proche du gymnase

22 h 30

Feu de la Saint Jean

Kermesse et feu d'artifice Dimanche 13 juillet

Parc de la Tabarderie

14h30 Ouverture par la Fanfare les
Abeilles

15h00 Kermesse des associations en
continu

15h30 Animations

16h00 Spectacle de magie

17h30 La grande illusion

19h00 Clôture de la Kermesse par un
lacher de ballons

19h30 Restauration et buvette sur
place

21h30 Animation musicale par D.J.

22h00 Retraite aux flambeaux

Départ : hôtel de ville
Feu d'artifice pyromusical
« les années Disco »

Suivi d'un grand bal

Bibliothèque pour tous

Comme chaque année, nous vous accueillerons tout l'été aux heures habituelles :

- Mercredi de 14h30 à 16h30
- Jeudi de 10h à 11h30
- Vendredi de 17h à 18h
- Samedi de 10h à 11h30

Les travaux d'agrandissement en cours nous permettront de mieux préparer la rentrée dans un cadre plus agréable avec une meilleure visibilité des livres et des activités diverses.

La Présidente,
Danièle DARQUENNES

Local La Rivière

Pendant le **mois de juillet** (du 4 au 31), vos enfants seront accueillis, rue du Gâtinais, pour diverses **activités sportives, manuelles, sorties**.

Inscription et programme disponibles auprès d'Alexandra LESIEN au 01.64.78.02.74 les mercredis

Reprise de **l'aide aux devoirs** à compter du 8 septembre.

Centre de loisirs de Souppes-sur-Loing

Les vacances approchent ...

Les enfants de Château-Landon ont la possibilité de fréquenter le Centre de Loisirs de Souppes-sur-Loing.

La Commune participe au coût de journée en fonction des revenus de la famille.

Renseignements sur les activités de **juillet – août 2008** au Centre de Loisirs de Souppes-sur-Loing.
Tél : 01.60.55.00.63. ou 01.64.78.50.35

Informations scolaires

Dates de la rentrée scolaire : **2 septembre**

Tarifs cantine : inscription en mairie

Ecole maternelle	Château-Landon	Communes extérieures
	Prix du repas	2.76 €
Ticket occasionnel	3.50 €	4.44 €

Ecole élémentaire	Château-Landon	Communes extérieures
	1/2 pension annuelle	382.36 €
Soit par mois	42.48 €	54.65 €
Ticket occasionnel	4.13 €	5.32 €

Etudes surveillées : inscription à l'école élémentaire

Garderie : inscription en mairie

Total des revenus mensuels du foyer	Tarifs Accueil du matin 7h - 9h	Tarifs Accueil du soir dont goûter 16h30 - 18h30
de 0 à 1 245 €	1.28 €	2.16 €
de 1 246 € et 2 565 €	2.46 €	3.22 €
de 2 566 € à 3 110 €	2.70 €	3.58 €
de 3 111 € et plus	3.22 €	4.08 €

Service de ramassage scolaire élémentaire et collège assuré par les services municipaux. Inscription en mairie.

Départ annoncé de Mme LEFÈVRE en retraite, directrice de l'école maternelle

Départ annoncé de M. WITCZAK en retraite, instituteur à l'école élémentaire

*Un grand merci pour toutes ces années passées auprès de nos enfants.
Bonne et heureuse retraite.*

Téléphone **mairie** : 01.60.55.50.20
école élémentaire : 01.64.78.78.81
école maternelle : 01.64.29.33.82

Les Plantachounets

Activité ouverte les mardis et jeudis de 9h à 11h30 aux enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs parents.

Reprise à compter du 9 septembre.

Renseignements : 01.64.78.02.74

Etat civil

Naissances

Jeanelle DUPEU	29 janvier
Opale FERREIRA	08 février
Sarah VIGNERON	13 février
Léana HALLARD	12 février
Paul DEBIOLLES	03 mars
Eliza MAURY	09 mars
Ryad BELEFNECH--VILTANGE	09 mars
Enora CAMARA	14 mars
Maï-Lys DOUANE	22 mars
Séraphin VIER	08 avril
Clara STEKELEROM	16 avril
Adèle GERINTES	22 avril
Louis VILLAIN	25 avril
Laura TREICH	05 mai

Mariages

Jean-Marc COSTE & Isabelle HARAUULT	05 avril
Christophe BRIERE & Karine PINSON	12 avril
Pascal RUEFF & Valérie TRÉMEAUX	24 mai
Franck LAGILLE & Valérie DEVIN	24 mai

Décès

Francis DÉSANGLOIS	04 février
Marcel NINONET	17 février
Fernande CHAUSSY	12 mars
Raymond DEFOIX	12 mars
Michel MARLIN	25 mars
Robert BLANLEIL	26 mars
Yvette THILLOU	07 avril
Marie-Thérèse POMMERAU	08 mai

Plan canicule Recensement des personnes vulnérables

Les personnes âgées ou handicapées, isolées ou fragilisées sont invitées à se faire connaître en Mairie ne serait-ce que pour garder un contact avec elles pendant l'été.

En cas de canicule, la municipalité a prévu un plan d'urgence :

- appel régulier aux personnes,
- visite si nécessaire,
- brumisateur mis à disposition

Si vous connaissez une personne qui pourrait avoir besoin d'aide, n'hésitez pas à appeler la Mairie qui prendra contact avec elle.

Téléphone : 01.60.55.50.20.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 confie de nouvelles obligations aux Collectivités en matière d'assainissement non collectif.

Un contrôle et un suivi des installations neuves et existantes doivent être effectués afin d'améliorer la qualité de l'environnement et limiter les risques sanitaires.

Pour répondre à ces obligations, la Commune de Château-Landon a créé ce service le 23 novembre 2007 dont la délégation a été confiée à la Lyonnaise des Eaux Suez.

Après une information publique exposant les modalités de contrôle, une première campagne de vérification sera effectuée durant le 4^{ème} trimestre de cette année.

C'est dans ce cadre qu'un agent de la Lyonnaise des Eaux sera amené à visiter les installations existantes (fosses toutes eaux, puisards, systèmes d'infiltration) pour chaque habitation, afin de vérifier la conformité par rapport aux obligations légales actuelles, et d'identifier les installations nécessitant soit une intervention d'entretien, des travaux mineurs ou de réhabilitation complète.

Concours des Villes et Villages Fleuris

Le Conseil général nous informe du lancement de la 50^{ème} édition du concours des Villes et Villages Fleuris.

Pour participer à cette manifestation qui favorise l'animation et la promotion de notre Commune, vous pouvez vous inscrire dès à présent à la mairie.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le développement de la Commune est actuellement géré par un Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1976 et modifié à plusieurs reprises.

Aujourd'hui, ce document ne correspond plus aux attentes et aux schémas auxquels il doit se rattacher, Territoire, Région et Département. Une révision n'étant plus possible depuis la loi SRU, un Plan Local d'Urbanisme sera élaboré.

Principaux objectifs :

- Valoriser le paysage urbain en préservant l'identité du village
- Garantir une insertion harmonieuse des futures zones d'urbanisation
- Envisager les besoins éventuels d'équipement publics
- Préserver les espaces naturels
- Réduire les risques environnementaux potentiels

Au fur et à mesure de son avancement, ce projet sera exposé au public pour avis, suggestions et commentaires.

Des permanences seront organisées pour apporter toutes les précisions nécessaires.

Incivilités

Hélas ... cette rubrique est toujours d'actualité !

Centre ville, au mail : détritres divers, bouteilles cassées, ...

Chemin des oiseaux (borne St Séverin en direction de Mocpoix) : dépôts sauvages de gravats et autres objets

Lavoir dit des Gilliers (rue des Martins) : toiture saccagée

Ancienne école J. Joubert : terrain de jeux, grillage et portillon (travaux réalisés en 2006)

Nous vous rappelons que toutes ces incivilités ont un coût qui est supporté par l'ensemble de la population.

Nouveaux horaires de votre mairie

A compter de septembre 2008, une permanence pour les affaires courantes sera assurée le **1^{er} samedi de chaque mois de 9 h à 12 h** durant laquelle un élu pourra vous recevoir sur rendez-vous (Tél mairie : 01.60.55.50.20)

Les horaires hebdomadaires d'ouverture de la mairie sont :

Du lundi au jeudi	de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le vendredi	de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
Le 1 ^{er} samedi de chaque mois	de 9h à 12h (à compter du 06/09/2008)

Départ en retraite

Une reconnaissance toute particulière est adressée à **M. Michel ETLIN**, adjoint technique principal, qui, depuis 27 ans, se rend disponible, au service de tous, au sein de l'équipe technique municipale.

Nous lui souhaitons une longue et agréable retraite.

Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour le bassin de la Seine

Du 15 avril au 15 octobre 2008, tous les habitants du bassin Seine-Normandie sont invités à participer à une consultation en donnant leur avis sur les grandes orientations du SDAGE **en remplissant le questionnaire** que vous avez reçu dans votre boîte aux lettres **ou en répondant en ligne** sur www.consultation-eau-seine-normandie.fr

Dernière minute !

De mi juin à mi septembre, fermeture pour travaux de la RD43 (route de Mondreville).

Info pratiques

Horaires de la déchetterie de Chaintreaux

La Croix de la Brosse—Zone Industrielle

Ouverture les mardis, jeudis et samedi : 9 h à 12 h
14 h à 18 h
Dimanche 9 h à 13 h



Collecte des encombrants
Jeudi 3 juillet
Jeudi 7 août
Jeudi 4 septembre
Jeudi 9 octobre
Il est rappelé que les poubelles doivent être
sorties la veille après 19 h

Urgences Santé

Urgences : 15, 17 ou 112

Pompiers : 18

Hôpital de Nemours
01.64.45.19.00

Hôpital de Fontainebleau
01.60.74.10.10

Centre anti poison
01.40.05.48.48

Infirmières
Rue A. Ouvré
01.64.29.41.34

Rue Croix du Bourdon
01.64.29.49.43

Urgences dentaires
08.92.23.11.28

Vétérinaire
01.64.29.41.54

Dépannage

Lyonnaise des Eaux
0 810 861 861

EDF
0 810 333 077

GDF
0 810 433 077

Divers

Gendarmerie
01.64.29.30.09

Pharmacie de garde

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous,

vous devez vous rendre au commissariat de Nemours muni de votre ordonnance ainsi que d'une pièce d'identité.

Chenilles processionnaires

Des chenilles processionnaires ont été repérées sur le territoire communal.

Pour tous renseignements, si vous veniez à découvrir ce type de chenilles, qui peuvent être nuisibles pour l'homme et les animaux :

Mairie au 01.60.55.50.20
ou

www.fr.wikipedia.org/wiki/Chenille_processionnaire_du_pin



Les feux de jardin sont réglementés par arrêté préfectoral, ils sont interdits du **1^{er} mars au 31 octobre**

Le jardinier citoyen

Avant d'utiliser des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne, telle que la tondeuse à gazon, pensez à respecter les plages horaires pendant lesquelles ce type de travaux est autorisé.

Par arrêté préfectoral, l'usage de tous les engins est réglementé comme suit :

- de 7 h 00 à 20 h les jours ouvrables
- de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 30 les samedis
- de 10 h 00 à 12 h 00 les dimanches et jours fériés

Aux propriétaires riverains des voies publiques ou des voies ouvertes à la circulation publique, nous vous rappelons qu'il est **obligatoire d'effectuer régulièrement l'égavage des arbres**, des arbustes et des haies dont les branches débordent au dessus du sol de ladite voie.

Cet égavage doit être fait à l'aplomb des limites de propriétés, sur toute la hauteur des arbres.



Si vous constatez un dysfonctionnement de l'éclairage public, contactez la mairie aux heures d'ouverture.
Téléphone : 01.60.55.50.20